

**Avis d'Appel d'Offres (AAO N) avec publication Nationale relatif aux travaux d'extension de l'hôpital de Nyabikere (toutes les structures en béton armé du sous-sol, rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage ainsi que le câblage électrique, plomberie, téléphone et informatique du bloc 1**

AON n° : DNCMP / 50 / T / 2018

**Maître d'Ouvrage : Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le Sida**

Date de publication : 10 / 4 / 2018

Date d'ouverture des offres : 03 / 5 / 2018

#### **Objet**

1. Le Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le Sida invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres sous pli fermé pour les travaux de construction de l'extension de l'Hôpital de Nyabikere (toutes les structures en béton armé ainsi que les câblages et filerie pour électricité, téléphone et informatique du Sous –Sol, Rez de Chaussée et 1<sup>er</sup> étage) pour le bloc1.

#### **Financement du marché**

2. Le Marché sera financé par le Gouvernement du Burundi, budget national, exercice 2018.

#### **Spécification du marché**

3. La passation de Marché sera conduite sur Appel d'Offres ouvert avec publication nationale (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **Un (1) seul lot**.
5. L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de : **six (6) mois** calendaires.  
Le délai contractuel débute à compter de la date de notification du marché qui correspondra à la date de premier ordre de service de commencer les travaux.
6. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *DAO Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*.

#### **Condition de participation**

7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics du Burundi.

### Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

9. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale des Ressources, du Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida, située à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, BP 1820 Bujumbura, tél : 22 25 43 57/22 27 63 04, Secrétariat de la Direction Générale des Ressources.
10. Le Dossier d'Appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le Sida citée ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **centcinquante mille (150.000 FBU) francs burundais** versé sur le compte N° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.
11. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le Sida dont l'adresse est indiquée au point 9 ci-avant.

### Visite des lieux

12. Une visite des lieux sera organisée. Elle aura lieu le **19/4/2018** à partir de 10H00. La rencontre se fera à l'Hôpital de Nyabikere.

### Présentation de l'offre

- L'offre sera présentée en **trois (3) exemplaires** dont un (1) original et deux (2) copies.
13. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant égal à : **dix millions de francs burundais (10.000.000 FBU)**.
14. L'offre doit être soumise à l'adresse du Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le Sida indiquée au point 9 ci-dessus au plus tard le **03/1/2018**, avant 9h00 du matin.

### Validité des offres

15. L'offre restera valable pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### Date limite de dépôt des offres

16. Les soumissionnaires doivent faire parvenir leur offre auprès du Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le Sida à l'adresse indiquée au point 9 au plus tard le **03/1/2018**, avant 9H00 du matin.
17. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

18. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture dans les bureaux du Ministère de la Santé Publique et de lutte contre le Sida le **03/1/2018** à 10H00 du matin. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un

Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le V d'ouverture des offres.

### Critères de qualification

19. Les soumissionnaires doivent établir à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'ils ont les capacités et les ressources voulues pour mener à bien l'exécution du Marché.
20. Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires nationaux éligibles.

**La Personne Responsable des Marchés Publics et**

**Directeur Général des Ressources**

**Roger NDIKUMAGENGE**

